

TÂCHE AU SECONDAIRE

École : \_\_\_\_\_ Enseignante ou enseignant : \_\_\_\_\_  
Matière : \_\_\_\_\_ % de tâche : \_\_\_\_\_

CSC

**DESCRIPTION D'UN CYCLE DE TRAVAIL (au secondaire)**

**AMPLITUDE D'UNE JOURNÉE:**

8 heures excluant le temps du dîner (selon la convention nationale).

Tâche éducative :	Autres tâches de la fonction générale :	Travail de nature personnelle :
28,8 pér/cycle ou 2160 min. 20 h/semaine	A.F. 756 min./cycle 7 h/semaine	581 min./cycle 5 h/semaine
<b>Cours et leçons (A) :</b> _____ pér. ou min.	<b>5,2 périodes à inscrire à l'horaire</b>	Réunion de parents Assemblées générales
<b>Autres tâches (B,C,D) :</b> 28,8 - _____ = _____ périodes (récupération, encadrement, surveillance *)	<b>Information</b> 27 h/sm = 2916 min/cycle 34 pér. de 75 min. = 2 550 min. 2 916 min - 2 550 min = 366 min. • Le 366 min. correspond : - à 28 pér. x 10 min. pour l'accueil et les déplacements - à 12 pér. x 5 min. pour 12 demi-journées si vous avez les 2 périodes - 26 min. de marge de manœuvre.	5 h/sm = 300 min/sem 300 min/sem x 40 sem = 12 000 min/année 12 000 / 186 jours x 9 = 581 min/cycle <b>581 min./cycle à inscrire à l'horaire.</b> Lorsqu'il y a une rencontre de parents ou une assemblée générale, alors vous compensez le temps dans le cycle. • Lors des 14 journées pédagogiques fixes, vous n'avez pas de travail de nature personnelle à l'horaire. Par contre, lors des journées pédagogiques flottantes, vous devez effectuer le travail de nature personnelle ou le faire à un autre moment dans le cycle.

\* En début d'année, la direction remet à chaque enseignante ou enseignant l'horaire prévu pour la tâche d'enseignement et la surveillance.

Journées pédagogiques : 27 h / 5 jours = 5 h 24

Ce temps n'inclut pas le temps prévu pour l'heure du dîner.

Sonia Cormier, conseillère syndicale

Signature de l'enseignante ou l'enseignant: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_